



Rapport de la Municipalité au Conseil communal

Réponse au postulat de Morgan Bride, Conseiller communal,
« Et si on remplaçait les feux d'artifice lors de
manifestations ? »

Culture et manifestations

Mme la Municipale Brigitte Crottaz

Rapport n° 11/2024 adopté par la Municipalité, le 12.02.2024



Table des matières

1	Postulat de Morgan Bride, Conseiller communal.....	2
2	Inconvénients des feux d'artifices (bruit, sécurité et pollution)	4
3	Situation en Suisse et dans le monde	4
4	Tradition	5
5	Réactions aux feux d'artifice	5
6	Alternatives aux feux d'artifice pour le 1 ^{er} août	5
7	Aspects du développement durable	6
8	Propositions de la Municipalité	6
9	Conclusion.....	7

1 Postulat de Morgan Bride, Conseiller communal

Lors de la séance du 7 novembre 2023 du Conseil communal, Morgan Bride, Conseiller communal, a déposé le postulat suivant :

Les feux d'artifice ont longtemps été une tradition appréciée lors des célébrations et des événements festifs. Cependant, au fil du temps, nous avons acquis une conscience plus aiguë des conséquences environnementales et du bien-être animal associés à cette pratique. Les explosions retentissantes et les lumières vives des feux d'artifice peuvent causer du stress chez les animaux, perturber les écosystèmes locaux, et contribuer à la pollution atmosphérique. Face à ces préoccupations, il est temps de repenser notre approche des célébrations.

Impact environnemental positif : *Les feux d'artifice traditionnels sont connus pour leur impact environnemental négatif. Ils contribuent à la pollution de l'air et génèrent des émissions de gaz à effet de serre, notamment en raison de la combustion de substances chimiques nocives.*

Les recherches portant sur la pollution engendrée par les feux d'artifice mettent en évidence que la combustion de la poudre noire, présente dans ces dispositifs, engendre une importante émission de CO₂. A titre d'exemple concret, un feu d'artifice s'étendant sur une demi-heure, tel que celui célébré le 14 juillet à Paris, mobilisant 3 tonnes de poudre, injecte approximativement 1,5 tonne de CO₂ dans l'atmosphère. Cette quantité équivaut à un parcours automobile de 12 500 km, conduite d'un véhicule à essence. De plus, les feux d'artifice sont à l'origine d'une pollution significative en particules fines. Dans les deux heures consécutives à ces spectacles, les taux de particules fines dans l'air peuvent atteindre jusqu'à 4 à 5 fois le niveau habituel, surpassant nettement les valeurs enregistrées lors des pics de pollution associés à la circulation automobile.

Préservation de la biodiversité : *Les feux d'artifice perturbent considérablement la faune locale. Les fortes explosions et les lumières vives provoquent du stress chez de nombreux animaux, en particulier les oiseaux et les animaux domestiques. Ce bouleversement peut entraîner des accidents et des déplacements massifs de certaines espèces, perturbant ainsi leur habitat naturel.*

Sécurité accrue : *Les feux d'artifice comportent toujours un risque inhérent, qu'il s'agisse de blessures accidentelles ou d'incendies. Il est difficile de maîtriser les retombées des cendres ou d'être certain de*



la direction des projectiles, malgré les efforts louables de nos pompiers qui fournissent un excellent travail chaque année.

En tant qu'alternative aux explosions sonores et aux éclats lumineux des feux d'artifice, plusieurs options se présentent. À titre d'exemple, je suggère la tenue de spectacles de jonglage avec du feu, offrant une expérience tout aussi impressionnante, mais sans les conséquences environnementales nuisibles ni les perturbations pour la faune.

Créativité artistique : *Les spectacles de jonglage de feu peuvent offrir une expérience artistique unique et captivante. Les jongleurs de feu sont des artistes talentueux qui peuvent créer des performances enflammées saisissantes et innovantes. Cette forme d'art apporte une dimension créative différente aux événements, stimulant ainsi l'appréciation de l'art et de la culture.*

Acceptation croissante : *De plus en plus de gens prennent conscience des problèmes environnementaux et du bien-être animal. En optant pour des spectacles de jonglage, nous montrons que nous sommes attentifs aux préoccupations actuelles et que nous sommes prêts à nous adapter pour préserver la planète et le confort des animaux.*

Pourquoi ne pas envisager de remplacer les feux d'artifice par des drones ? Même si cette idée peut sembler séduisante de prime abord, elle comporte malheureusement des défis à considérer. Bien que les drones aient des impacts environnementaux moindres que les feux d'artifice, plusieurs facteurs doivent être pris en compte.

Tout d'abord, la construction des drones en plastique nécessite une quantité considérable de matière, ce qui peut avoir un impact sur l'environnement en termes de production de plastique. De plus, la fabrication des batteries au lithium-ion utilisées dans la plupart des drones peut également avoir un impact environnemental significatif, notamment en ce qui concerne l'extraction des matériaux et la gestion des déchets.

Par rapport au bruit, bien que les drones soient généralement moins bruyants que les explosions de feux d'artifice, ils ne sont pas silencieux, et leur utilisation peut perturber la faune, en particulier dans les zones sensibles sur le plan environnemental.

Si l'on envisage de les louer pour des célébrations telles que le 1^{er} août cela reviendrait finalement à transférer le fardeau écologique sur une entreprise. Si dans le futur, toutes les collectivités adoptent cette approche, cela nécessiterait de toute façon un nombre considérable de drones.

En conclusion, je vous invite à maintenir notre engagement en faveur de la transition écologique et de montrer l'exemple aux autres municipalités en revoyant nos festivités et en substituant les feux d'artifice. Cependant, cela ne signifie pas que nous devons renoncer à la joie des festivités. Au contraire, nous pouvons les remplacer par d'autres spectacles tout aussi enchanteurs. Il est temps de rendre nos célébrations encore plus éclatantes, mais de manière plus respectueuse de l'environnement. Je ne peux que vous encourager vivement à soutenir cette proposition et à ouvrir la voie à des événements festifs qui préservent notre planète et le bien-être de nos amis les animaux.



2 Inconvénients des feux d'artifices (bruit, sécurité et pollution)

Le bruit lié aux feux d'artifice est une source de stress pour les personnes sensibles au bruit et peut provoquer une panique chez les enfants en bas âge ainsi que chez les animaux domestiques, sauvages et d'élevage.

Lorsque des éléments météorologiques comme une sécheresse en été viennent s'y ajouter, les feux d'artifice peuvent mettre en danger la flore et la faune.

L'importante pollution occasionnée par les feux d'artifice a été clairement démontrée. En 2021, 1'514 tonnes de feux d'artifice ont été tirées en Suisse libérant plus de septante tonnes de CO₂ et dégageant environ 300 tonnes de poussières fines (2% des émissions annuelles totales de poussières fines), qui, en retombant, polluent les sols et les eaux. Les compositions pyrotechniques créent une pluie d'étincelles qui contient des métaux lourds. Le feu d'artifice est essentiellement constitué de poudre noire (charbon, soufre, salpêtre, agent oxydant) servant de combustible, mais aussi de particules fines métalliques qui confèrent leurs couleurs éclatantes (cuivre-bleu, strontium ou lithium-rouge, baryum-vert ou blanc).

Le propergol (un agent de propulsion) et les colorants non brûlés contaminent les sols et les rivières. Le cuivre est susceptible d'entraîner des taux élevés de dioxine et des problèmes cutanés ; le phosphore entraîne une eutrophisation des lacs et le baryum peut avoir des effets nocifs sur le cœur et l'intestin.

A cela, viennent s'ajouter plusieurs tonnes de déchets : carton, plastique ou argile des fusées, volcans, etc.

Tous ces éléments font conclure à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) dans un rapport sur l'impact environnemental des feux d'artifice que, même si c'est un régal pour les yeux, les feux d'artifice ne sont pas bons pour les voies respiratoires.

3 Situation en Suisse et dans le monde

A ce jour, il n'existe aucun pays ayant totalement banni les feux d'artifice. En revanche des régions ou des villes l'ont fait.

En Suisse, Davos a mis fin aux feux d'artifice à la suite d'un vote en 2020.

L'an dernier, la Ville de Delémont a annoncé son intention de renoncer totalement aux feux d'artifice pour des motifs environnementaux. À La Neuveville aussi, les feux ont été abandonnés pour préserver le bien-être de la faune. En guise d'alternative, La Neuveville propose un spectacle nocturne et l'allumage d'un bûcher. À Moutier, c'est une animation « sons et lumières » qui ponctue la fête nationale. À Bienne, depuis l'an dernier, un show de drones remplace le traditionnel feu d'artifice.

Dans de nombreux endroits en Europe et dans le monde, l'évolution tend de plus en plus vers des spectacles « son et lumière » ou des vols de drones.



4 Tradition

Parmi les opposants à l'initiative, le principal argument est que les feux d'artifice sont une tradition.

Les feux d'artifice du 1^{er} août n'ont cependant pas de base traditionnelle en Suisse. Ce sont plutôt les lampions, les cortèges aux flambeaux, le feu du 1^{er} août ou les feux d'altitude qui constituent notre tradition.

Le 1^{er} août est fêté dans les communes : paroles de réflexion d'un orateur ou d'une oratrice des milieux culturels ou politiques, chants et musiques, représentations de gymnastique (surtout en Suisse allemande) et interprétation de l'hymne national suisse sont les éléments traditionnels de la fête.

Des feux de joie allumés avant tout sur les montagnes et les collines, rappellent l'expulsion des baillis étrangers au 14^{ème} siècle car la nouvelle aurait été annoncée par ce moyen.

Les feux d'artifice de la Saint-Sylvestre n'ont pas non plus de tradition en Suisse. La célébration des fêtes de fin d'année par des feux remonte aux Germains et est arrivée d'Allemagne en Suisse il y a trois ou quatre décennies. Notre tradition ancestrale consiste à faire sonner les cloches à minuit.

5 Réactions aux feux d'artifice

La Municipalité a reçu un courrier demandant que l'on réfléchisse à des alternatives aux feux d'artifice pour le 1^{er} août. Bien que n'émanant que d'une seule personne, le courrier semblait être le reflet de l'opinion de plusieurs personnes de la Commune.

En séance de COMANIM du 5 septembre 2022, un des représentants des Palinzâges avait également demandé qu'une réflexion soit menée par rapport aux feux d'artifice du 1^{er} août avec ces arguments : « De plus en plus de communes y renoncent par souci écologique. Ce serait l'occasion d'amener une nouvelle animation : Sion, par exemple, a accueilli un spectacle de cirque d'artistes itinérants. Dans l'après-midi, les enfants étaient invités à s'exercer avec les artistes, dans le but d'intégrer le spectacle le soir. Peut-être l'idée pourrait être reprise à Épalinges ». Il évoquait aussi « Vevey Images » et se demandait si des panneaux ne pourraient pas être installés autour de la Maison de Commune pour offrir une visibilité aux artistes de la commune à l'occasion de la fête nationale.

D'autres idées ont été évoquées pour le 1^{er} août par les autres membres de la COMANIM, comme une projection « son et lumière » sur le mur de la Maison de Commune ou de l'église, un éventuel changement de lieu (sur la Place des fêtes) pour favoriser des représentations artistiques ou un vol de drones en essaim.

6 Alternatives aux feux d'artifice pour le 1^{er} août

Il existe plusieurs alternatives aux feux d'artifice traditionnels qui peuvent être utilisées lors de fêtes populaires pour éviter le bruit et la pollution. Ces alternatives peuvent offrir des expériences attrayantes tout en minimisant les impacts sonores et environnementaux.

Le postulat en mentionne plusieurs et d'autres ont été proposées lors du développement oral le 7 novembre 2023 :

- spectacles son et lumière : possibilité de projection sur des surfaces emblématiques de la commune (Maison de Commune, église) ;
- feux de Bengale silencieux : certains feux de Bengale sont conçus pour produire des effets visuels sans le bruit associé aux feux d'artifice ;
- spectacles laser pour créer des motifs lumineux dans le ciel sans produire d'effet sonore ;



- événements artistiques interactifs, tels que des performances de rue ou des expositions artistiques qui créent une atmosphère festive sans recourir aux feux d'artifice ;
- d'autres alternatives comme les lanternes célestes qui créent un spectacle visuel paisible mais ne sont pas idéales sur le plan de l'écologie ;
- de même, les spectacles de drones synchronisés peuvent créer des motifs lumineux dans le ciel sans générer de bruit, mais les inconvénients liés à ceux-ci sont mentionnés dans le développement du postulat.

7 Aspects du développement durable

Dimension économique : Le coût des feux d'artifice est relativement élevé. Le remplacement par d'autres activités ne devrait en aucun cas dépasser les montants prévus pour des feux d'artifice et serait probablement plus avantageux.

Dimension sociale : Les feux d'artifice durent quatorze à quinze minutes. D'autres animations, égrenées tout au long de la soirée du 1^{er} août, pourraient encore augmenter la satisfaction de la population le soir de cette fête patriotique populaire, tout en évitant l'inconvénient du bruit, source de stress pour les personnes sensibles au bruit, les enfants en bas âge les animaux domestiques, sauvages et d'élevage.

Dimension environnementale : Pour les raisons décrites au point deux de la réponse, il est évident que supprimer les feux d'artifice permettrait d'empêcher la pollution qu'ils occasionnent, tant au niveau de l'air que des sols.

8 Propositions de la Municipalité

La préparation d'un événement tel que la fête du 1^{er} août demande plusieurs mois et il paraît donc peu réaliste de pouvoir proposer des changements pour l'édition 2024.

Toutefois, en réponse à ce postulat, la Municipalité propose que la COMANIM engage une réflexion visant à démontrer quelles alternatives pourraient être envisagées pour remplacer les feux d'artifice à partir de la fête du 1^{er} août 2025.

La COMANIM pourrait, comme demandé par le postulat, réfléchir à une manière plus écologique de célébrer le 1^{er} août. Elle pourrait ainsi se renseigner et chiffrer le coût de différentes pistes :

- animations folkloriques traditionnelles, telles que Guggenmusik, Yodel, sonneurs de cloches, Cor des Alpes, lancé de drapeaux, tourneurs de pièces Appenzellois, danses traditionnelles suisses, jongleurs de feu, danses en costumes phosphorescents ;
- activités spécifiques pour les enfants, comme la fabrication de lanternes pour le cortège ;
- au niveau de la nourriture, des mets typiquement suisses et des food-trucks en lien avec la soirée ;
- illumination avec des lampions à LED, des guirlandes lumineuses ou des cierges magiques (produits pyrotechniques sans détonation) ;
- divers shows proposés par des compagnies suisses (compagnie NEO à Fully, manufacture du spectacle suisse LUMEN à Renens).

La Municipalité propose de mandater la COMANIM pour une réflexion sur les possibles alternatifs aux feux d'artifice pour la fête du 1^{er} août, ceci au plus tôt dès 2025. La COMANIM devra prendre en compte les paramètres écologiques et financiers des alternatives proposées, pourra, si nécessaire, faire appel



à des avis extérieurs pour parfaire ses réflexions et pourra, outre les animations, proposer d'éventuelles modifications concernant l'organisation de la fête du 1^{er} août.

Sur la base de ces propositions, la Municipalité décidera de la suite à donner à la fête du 1^{er} août et en informera le Conseil communal et la population.

9 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

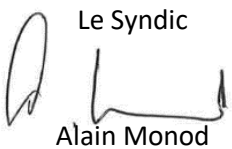
LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

- vu le rapport n° 11/2024 de la Municipalité du 12.02.2024 ;
- entendu le rapport de la commission nommée pour examiner ce dossier ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de Morgan Bride, Conseiller communal, « Et si on remplaçait les feux d'artifice lors de manifestations ? ».

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Alain Monod



La Secrétaire municipale

Sarah Miéville

Annexes : néant